

ÉCONOMIE...

L'économie sociale en Limousin : plus d'un emploi salarié sur dix

Associations, coopératives, mutuelles et fondations représentent 24 000 emplois en Limousin, soit 10,6 % des salariés.

Proche de la moyenne nationale, cette proportion n'inclut pas les emplois occasionnels, fréquents dans le secteur associatif.

L'économie sociale occupe une place importante dans la moitié est de la région, plus particulièrement dans les zones rurales moins bien équipées en services de proximité.

Le Limousin se distingue par l'importance relative de ses coopératives.

L'économie sociale peut se définir comme un ensemble de structures rassemblées autour de principes communs, qui régissent leur organisation et qui les différencient des autres entreprises du secteur privé et du secteur public. Ces principes

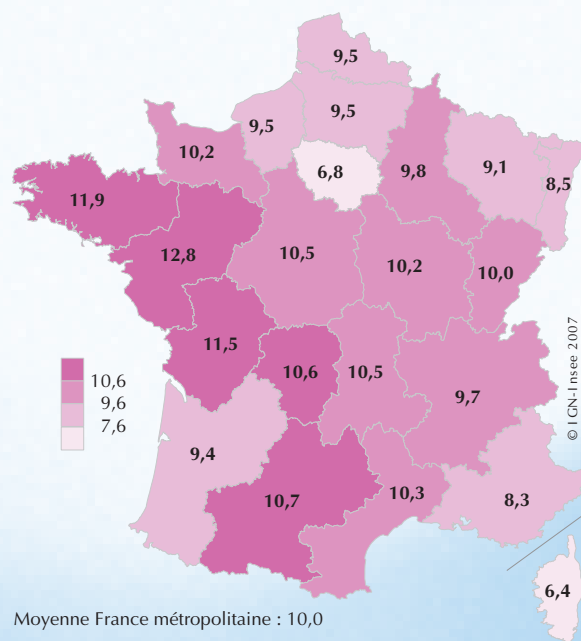
sont la non-redistribution individuelle des profits, la liberté d'adhésion, la gestion démocratique, l'utilité collective ou sociale du projet.

Assimilée couramment au regroupement de quatre « familles » d'établissements (associations, coopératives, mutuelles et fondations), l'économie sociale a un poids

économique de tout premier ordre. En effet, elle regroupe au 1^{er} janvier 2006 plus de 2 600 établissements employeurs en Limousin, et offre 24 000 emplois salariés (si l'on se limite aux postes offrant une durée de travail significative sur l'année).

L'économie sociale représente ainsi 10,6 % de l'emploi salarié total (privé et public) de la région. Son rôle économique est donc important, en Limousin comme plus généralement dans l'ouest de la France. La région se situe au cinquième rang pour la part de l'économie sociale parmi les établissements employeurs, et au huitième rang pour sa part dans l'emploi.

Les établissements de l'économie sociale très implantés dans les régions de l'Ouest



Moyenne France métropolitaine : 10,0

Part des établissements employeurs relevant de l'économie sociale (%)

Source : Insee - CLAP 2005

Les associations, en première ligne de l'économie sociale

	Établissements	Salariés
Associations	2 065	17 163
Coopératives	429	5 035
Mutuelles	117	1 479
Fondations	9	365
Ensemble de l'économie sociale	2 620	24 042

Établissements et effectifs de l'économie sociale en Limousin fin 2005

Source : Insee - CLAP 2005

L'économie sociale couvre un éventail d'activités très étendu. Si l'on considère le nombre d'emplois offerts, le premier secteur est celui de l'action sociale, avec plus de 10 000 salariés : 3 000 pour l'accueil des personnes handicapées, 2 900 pour l'aide à domicile, 1 300 pour l'aide par le travail. Dans ces trois activités, ce sont les associations qui fournissent plus de 80 % des emplois de l'économie sociale.

Les activités financières constituent le deuxième secteur d'importance, avec 3 200 salariés relevant de l'économie sociale. Ils sont employés le plus souvent par des banques coopératives, mutualistes ou des caisses d'épargne. Dans l'ensemble du secteur financier limousin, l'économie sociale regroupe ainsi 6 salariés sur 10, poids bien supérieur à la moyenne nationale (5 sur 10).

Le troisième secteur employeur de l'économie sociale est l'éducation (2 600 salariés). Cependant, la part de l'économie sociale dans l'emploi éducatif (13 %) est moindre en Limousin que dans l'ensemble de la France (20 %). En effet, l'enseignement privé, qui fonctionne essentiellement sous forme associative, est peu présent dans la région.

D'autres secteurs d'activités, qui emploient un nombre plus réduit de salariés, se caractérisent par un poids important

L'économie sociale emploie une part importante des salariés des services

	Nombre de salariés de l'ES	Part de l'ES dans l'emploi salarié (%)	
		Limousin	France de province
Industries agricoles et alimentaires	177	2,5	4,2
Autres industries	179	0,5	0,5
Construction	497	3,2	0,8
Commerce	1 752	5,7	2,5
Transports	333	3,4	1,4
Activités financières	3 237	61,3	49,6
Immobilier et services aux entreprises	1 028	4,6	3,8
Services aux particuliers	1 542	14,2	13,1
- Hôtels et restaurants	280	4,5	4,6
- Activités récréatives, culturelles et sportives	1 182	41,9	46,1
- Services personnels et domestiques	80	4,4	1,9
Éducation, santé, action sociale	14 205	23,7	29,4
- Éducation	2 575	13,3	20,2
- Santé, action sociale	11 630	28,7	32,4
Administration	1 092	3,5	7,1
Ensemble des secteurs	24 042	10,6	10,5

Part de l'économie sociale dans l'emploi salarié de chaque secteur fin 2005

Source : Insee - CLAP 2005

Une définition pratique de l'économie sociale

En France, l'économie sociale est couramment définie comme le regroupement des structures économiques qui partagent des principes fondateurs définis dans une charte commune publiée en 1980 : fonctionnement démocratique, liberté d'adhésion, but non lucratif (non-appropriation individuelle des excédents financiers, à l'exception des sociétés coopératives), dimension humaine au centre de la finalité des entreprises. Elles sont classées en quatre grandes familles : associations, coopératives, mutuelles et fondations.

Ces principes garantissent une stabilité des entreprises de l'économie sociale qui sont profondément ancrées dans une forte dynamique territoriale. Ils permettent également à chaque sociétaire d'avoir une voix égale aux autres (quel que soit son apport financier) et donc d'être décideur dans les orientations prises par sa structure.

Le périmètre de l'économie sociale est donc défini par la forme juridique des entreprises, et non par leur domaine d'intervention.

de l'économie sociale, comme les activités sportives (80 %) et culturelles (30 %). Enfin, le Limousin se distingue par une présence plus marquée qu'au niveau national des structures coopératives dans le commerce et dans la construction.

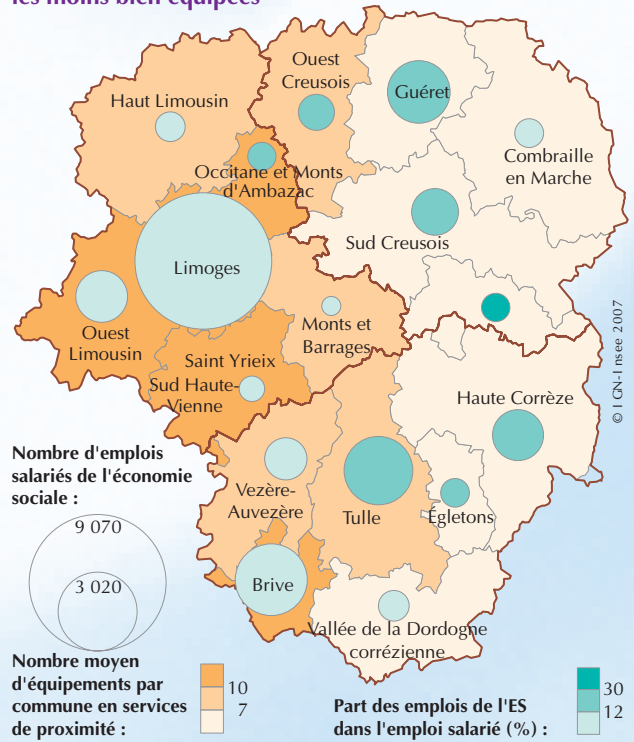
De fortes disparités selon les territoires

L'économie sociale est plus représentée dans les zones les plus rurales, surtout celles qui sont les moins bien équipées en commerces et services de proximité. Au cœur du plateau de Milleva-

ches, sa part culmine à 34 %, alors qu'elle ne dépasse pas 5 % dans le pays de Saint-Yrieix sud Haute-Vienne.

Tous les pays ne sont pas tournés vers les mêmes activités, et les différentes familles d'établissements sont présentes de façon très disparate d'un pays à un autre. La présence des associations est supérieure à la moyenne régionale dans les pays de l'est du Limousin (hormis Combraille-en-Marche), ainsi que dans les pays de Brive

Forte présence de l'économie sociale dans les zones les moins bien équipées



et de Limoges. À l'inverse, les coopératives occupent une place importante dans l'ouest de la région, notamment dans le pays du Haut-Limousin où le nombre de ses emplois est identique à celui des associations. Quant aux mutuelles, elles sont davantage présentes dans les pays qui abritent une commune chef-lieu d'arrondissement.

L'importance des coopératives

La part importante des coopératives est une des caractéristiques de l'économie sociale en Limousin. Elle est due aux coopératives de crédit, qui comptent 244 établissements bancaires et 2 440 salariés. Les coopératives agricoles (commerce de gros de fruits et légumes, d'animaux vivants...) emploient un peu plus de 1 000 salariés et comprennent quelques structures d'envergure nationale, comme Perlim et Limdor qui commercialisent et transforment les productions fruitières régionales. Les autres établissements à fonctionnement coopératif se

partagent entre des coopératives de production (SCOP) et des magasins d'alimentation générale ou supérettes.

Mutuelles : près de 1 500 salariés

Les 117 établissements limousins des mutuelles emploient près de 1 500 salariés. Les trois quarts de ces structures sont régies par le code de la Mutualité, les autres par le code des Assurances.

L'action sociale, activité dominante des associations

Les associations, composante essentielle de l'économie sociale avec plus de 17 000 salariés, interviennent dans des domaines variés. Le secteur de l'action sociale arrive en première ligne, avec 60 % des emplois. C'est en Limousin que ce rapport est le plus élevé, la moyenne des régions de province s'établissant à 47 %.

Les activités d'accueil de personnes handicapées et d'aide à domicile concentrent, à el-

Un exemple de fonctionnement participatif : les SCOP

Une société coopérative ouvrière de production (Scop) est créée par des salariés associés ayant la volonté d'entreprendre collectivement. Le pouvoir de décision et les bénéfices sont partagés de manière équitable entre tous les salariés sociétaires. En 2007, on dénombre en Limousin 42 entreprises affiliées à l'Union régionale des Scop (URSCOP). Elles emploient 770 salariés et génèrent un chiffre d'affaires de 75 millions d'euros. Le BTP y occupe une place prépondérante, puisqu'il emploie 70 % des salariés des Scop. C'est deux fois plus qu'au niveau national, où les SCOP de services sont plus présentes.

Une très large majorité (83 %) des salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté sont sociétaires de leur Scop. La répartition des bénéfices se fait comme tel : 44 % vont en réserve pour l'investissement, 40,5 % sont versés aux salariés sous forme de participation et 15,5 % viennent rémunérer le capital.

Source : URSCOP Limousin - Berry

les seules, un tiers des salariés des associations. Le secteur de l'éducation en regroupe 15 %, avec des écoles privées et des organismes de formation. Les activités de loisirs, sportives ou culturelles ne représentent en fait que 7 % des emplois dans les associations, soit un peu moins de 1 200 personnes : si les associations ont un rôle primordial dans ces activités, au-delà même de l'emploi régulier engendré, ce sont bien d'autres secteurs qui constituent le gros de l'emploi associatif.

Neuf établissements emploient plus de 200 salariés

Raison sociale	Statut	Commune	Effectif
Aide à domicile aux personnes âgées et en difficulté	association	Limoges (87)	629
Coopérative fruitière du Limousin	coopérative	Saint-Aulaire (19)	442
Association départementale d'aide aux personnes âgées	association	Brive-la-Gaillarde (19)	424
Service d'aide ménagère à domicile	association	Aubusson (23)	320
Centre médical national MGEN Alfred Leune	mutuelle	Sainte-Feyre (23)	319
Caisse régionale de Crédit agricole mutuel centre ouest	coopérative	Limoges (87)	307
Centre hospitalier du pays d'Eygurande	association	Monestiers-Merlines (19)	299
Service auxiliaire de vie	association	Tulle (19)	286
Banque populaire du Centre atlantique	coopérative	Limoges (87)	253
COOP atlantique (Carrefour)	coopérative	Limoges (87)	187

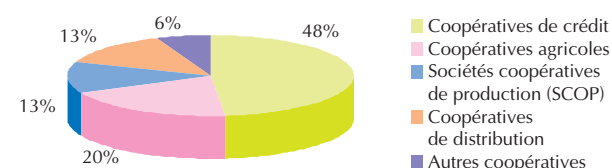
Les dix établissements les plus importants de l'économie sociale dans la région

Source : Insee - CLAP - Effectifs au 31/12/2005

De nombreux postes annexes dans les associations

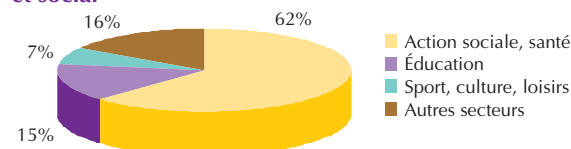
Les 24 000 emplois salariés principaux dénombrés début 2006 n'offrent qu'une vision partielle des postes offerts sur toute la durée de l'année. En effet, l'économie sociale se caractérise par l'importance des postes dits annexes, occupés sur une très courte période ou pour un nombre d'heures peu important. Ce sont les structures associatives qui ont recours à ce type d'emploi. En Limousin comme au niveau national, 37 % de l'ensemble des

Coopératives : un salarié sur deux dans un établissement de crédit



Répartition des effectifs salariés des coopératives limousines

Associations : essentiellement dans le secteur sanitaire et social



Répartition des effectifs salariés par secteur dans les associations limousines

Source : Insee - CLAP 2005

postes occupés en 2005 dans les associations sont des postes annexes, soit seize points de plus que dans l'ensemble de l'économie.

Les postes annexes concernent souvent de faibles temps partiels, mais peuvent également être liés à des périodes d'emploi très courtes, sur un événement culturel par exemple. Ils sont même majoritaires dans les associations relevant des activités suivantes : la culture et les loisirs (68 %), la formation initiale (58 %), les services aux entreprises (58 %) et le sport (53 %).

L'emploi associatif se caractérise également par un taux très élevé de postes à temps partiel : 55 % de l'ensemble des postes, qu'ils soient annexes ou non. Cette proportion est supérieure aux deux tiers pour les emplois d'aide à domicile.

Des salaires très hétérogènes

En 2005, le salaire net moyen perçu dans l'économie sociale s'élevait à 10,30 euros par heure en Limousin (rémunération des postes annexes incluse). Ce chiffre est proche de la moyenne des salaires pratiqués dans le reste de l'économie (10,40 euros), contrairement au niveau national.

Les associations offrent les salaires les

Comment mesurer la part de l'économie sociale ?

Cette étude se limite à la comptabilisation des établissements employeurs et des emplois. Néanmoins, l'importance de l'économie sociale dépasse cette seule approche comptable. Elle exerce en effet une forte influence sur des enjeux tels que le lien social ou l'animation des territoires, domaines que l'étude ne prétend pas mesurer. D'autre part, il est à noter que le bénévolat, non pris en compte dans ces statistiques, représente une source de main-d'œuvre non négligeable pour l'économie sociale.

La mesure du poids de l'économie sociale dans les établissements et l'emploi salarié est établie à partir de la source CLAP (connaissance locale de l'appareil productif), qui utilise des données issues de plusieurs fichiers (Sirene, Urssaf, Dads, fichier des agents de l'État...). Toute l'économie, sauf l'agriculture et le champ des particuliers employeurs, est prise en compte.

Les 24 000 emplois comptabilisés en Limousin sont les postes de travail pourvus au 31 décembre 2005, hors « postes annexes ». Les postes annexes sont ceux qui, de par leur durée (moins de 30 jours et moins de 120 heures sur l'année) ou le niveau de salaire associé (moins de trois SMIC mensuels sur l'année) ne peuvent pas être considérés comme des emplois principaux sur l'année. Ces postes annexes sont néanmoins nombreux dans les associations, ils sont donc comptabilisés dans la partie portant sur les caractéristiques des postes offerts (source : DADS).

Les emplois de l'économie sociale : quelques particularités

	Part des postes annexes (%)	Part des temps partiels (%)	Part des femmes (%)	Part des moins de 26 ans (%)	Salaire net horaire moyen (euros)	
	Limousin	Limousin	Limousin	Limousin	Limousin	France
Associations	37	55	64	18	9,6	10,1
Coopératives	13	18	48	24	12,0	13,2
Mutuelles	10	26	74	15	11,8	13,3
Fondations	9	19	81	20	10,3	12,1
Ensemble de l'économie sociale	31	47	62	19	10,3	10,9
Ensemble de l'économie hors ES	21	28	46	24	10,4	12,0

Caractéristiques des salariés et salaires (ensemble des postes annexes et non annexes)

●●●● Source : Insee - DADS 2005

moins élevés : 9,6 euros par heure, avec de fortes disparités selon l'activité. Les rémunérations les plus faibles s'observent pour l'action sociale, en particulier pour les emplois d'aide par le travail (6,7 euros), dans les crèches (7,2 euros) ou

l'aide à domicile (7,7 euros). En revanche, les domaines de la santé et de la formation des adultes dépassent 13 euros de l'heure, avoisinant ainsi le salaire proposé dans les coopératives de crédit (13,9 euros).

●●●● **Émilie Auriac, Chantal Desbordes (Insee), Benjamin Coly, Denis Malabou (Chambre régionale de l'Économie sociale)**

Le dispositif régional de soutien à l'économie sociale

Le Conseil régional du Limousin a inscrit dans son Schéma régional de développement économique un ensemble de mesures visant à :

- structurer les réseaux représentatifs de l'économie sociale,
- accompagner la création et le développement des entreprises sociales et faciliter leur financement,
- soutenir les activités d'utilité sociale portées par les associations dans les domaines du sport, du tourisme, de l'environnement, de la citoyenneté et de la culture.



29 rue Beyrand
87031 Limoges cedex
Tél 05 55 45 20 07
Fax 05 55 45 20 01

Informations statistiques 08 25 88 94 52
Abonnements 05 55 45 21 31



www.insee.fr

Directeur de la publication Michel Deroin-Thévenin
Rédacteur en chef Yann Leurs
Mise en forme Isabelle Bonneau
Impression GDS imprimeurs
Maquette iti communication

Prix 2,70 euros

Dépôt légal : mars 2008
Code SAGE : FOC084424
ISSN : 1765-4475
Copyright - INSEE 2008

« La rediffusion, sous quelque forme que ce soit, des fonds de cartes issus du fichier GéoFLA® de l'IGN est soumise à l'autorisation préalable de l'IGN et au paiement auprès de cet organisme des redevances correspondantes ».